Image not found or type unknown

Conduite sous l'emprise d'alcool et de drogue

Par **Aline58**, le **16/12/2011** à **17:44**

Bonjour,
Je me suis faite arrêter suite à un accident de la route. J'ai embouti un véhicule en stationnement ainsi que des plots mettalliques. N'ayant pas conscience des faits j'ai pris la fuite mais la police m'a retrouvé car mon véhicule était hors d'état. Alcoolémie: 2.18g, contrôle stup positif. Qu'est-ce que je risque? Sachant que j'ai un revenu de 1200 euros, l'amende sera-t-elle fonction de mon salaire ou est-elle forfaitaire? Et au niveau des assurances, comment ça se passe? Comment peuvent ils savoir que je n'étais pas dans mon état "normal"?
Merci par avance.

Par **youris**, le **16/12/2011** à **20:53**

bjr,
les amendes sont fonction du juge qui la décide en application du code pénal et non selon votre salaire.
comme vous avez déclaré votre accident à votre assurance, elle connaîtra les circonstances de celui-ci et il doit exister une clause dans votre contrat qui précise que votre assurance ne vous couvre pas dans les circonstances que vous avez indiquées.
vous devriez commencez à chercher un avocat spécialisé.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés